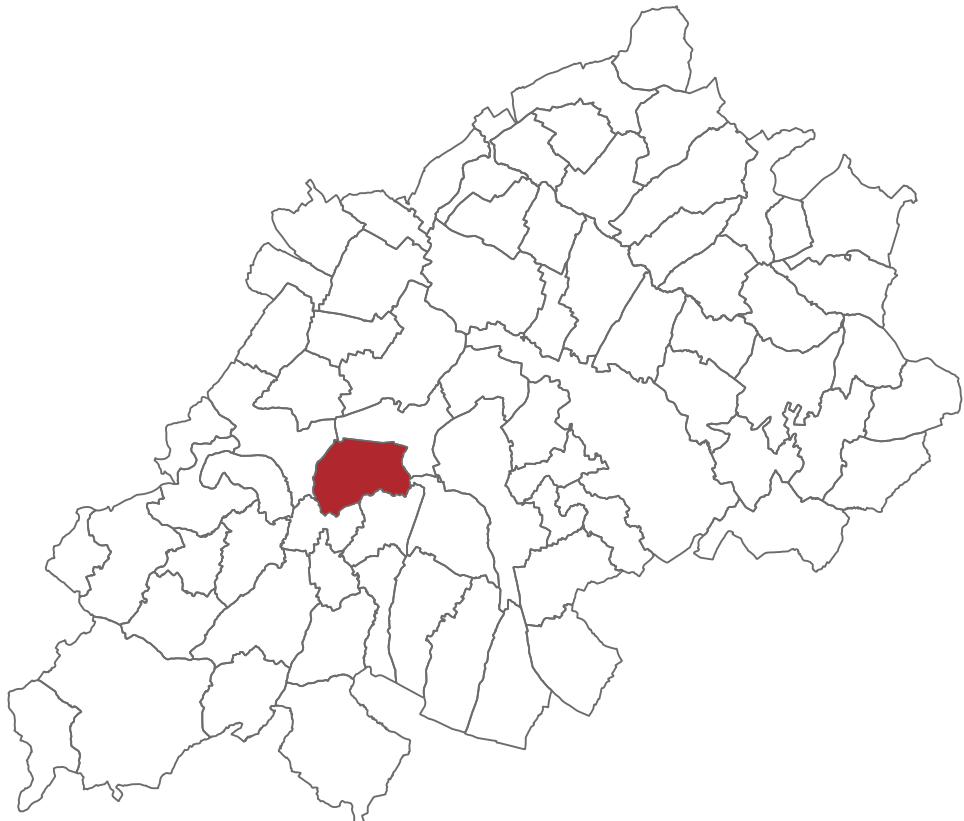


Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi-H
Communauté de communes Terres d'Argentan
Interco

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE • échelle commune
Version du 15/05/2025

Monts-sur-Orne

Goulet



PRESCRIPTIONS

- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Protection souple
- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Identification
- ★ Arbre à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Mare et plan d'eau à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

- Zone Humide
- Emplacement réservé

ZONAGE

- UBb : Secteur mixte à dominante d'habitat des villages ou des faubourgs des bourgs importants
- UCa : Secteur d'habitat pavillonnaire dense ou à densifier
- UE : Secteur d'équipement public et d'intérêt collectif
- UZ : Zone d'activité économique
- N : Zone naturelle
- Nj : Secteur naturel de jardin
- A : Zone agricole
- Ap : Secteur agricole à protéger pour des raisons écologiques ou paysagères
- Ai : Secteur agricole inconstructible
- AUH

0 500 m